



bioMérieux

Société anonyme au capital de 12 029 370 euros
Siège social : Marcy l'Etoile (69280)
673 620 399 RCS Lyon

**APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE BIOMERIEUX DU 28 MAI 2026
DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2026, tenue à 9h00 au 376, chemin de l'Orme, 69280 Marcy-l'Etoile, a approuvé, sans modification, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 de bioMérieux (chapitre 2.3, pages 82 et suivantes) comme suit :

| Résolutions | Résultat des votes |
|---|---------------------|
| Résolution n°12 : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce | Approuvée à 89,52 % |
| Résolution n°13 : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce | Approuvée à 87,11 % |
| Résolution n°14 : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce | Approuvée à 89,36 % |
| Résolution n°15 : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce | Approuvée à 98,29 % |